

Mariage Le sixième jour de février l'an mil sept cent quatre-vingt sept
de l'Épiscopat de Paris après la publication des bans
de mariage entre André Bouchet
Fils de défunt André Bouchet et de Marguerite
Chapoteau ses père et mère de la paroisse
de Longueil d'une part. et Barbe
Veuve de défunt Guillaume Forget de cette
paroisse d'autre part semblable publication
de bans de mariage avant été faite à ladite
paroisse de Longueil. Comme il nous a apparu
par le certificat du messinier dudit lieu
et ne étant découvert aucun empêchement
légitime je soussigné procureur Chanoine chargé
des fonctions curiales dans cette paroisse de
liste jure et la chéneage ay recie leur mutuel
consentement par paroles de présent et leur a
donné la condition nuptiale suivant la forme
présentée par notre M^{re} la Ste Eglise en présence
de Nicolas sieur Michel Tesson Sieur
Villancour Pierre Bouchet Sieur de
Sour Tesson lesquels nous ont signé
en ce lieu de Longueil le sixième jour de
février l'an mil sept cent quatre-vingt sept

N. Lonell

Soussigné maître Rameau